



Rapport synthétique

BUDGET PRIMITIF

2026

Préambule

Le Budget Primitif (BP), voté par nature et présenté suivant l'instruction comptable M57, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'équipe municipale.

Le budget se divise en une section de fonctionnement et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section :

- la section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette,
- la section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

La Ville de Thann a préparé son budget avec la volonté de maintenir une situation financière saine qui devra répondre au mieux aux préoccupations de la population thannoise, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de Finances pour 2026, ainsi que la situation financière locale.

Ainsi, **le Budget Primitif 2026 sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 21 février 2026** en respectant les orientations de la Municipalité contenues dans le Rapport des Orientations Budgétaires du 31 janvier 2026.

I. La vue d'ensemble du Budget Primitif 2026

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres du Budget Primitif 2026 d'un volume global de **14 881 961,00 euros**, dont :

- **8 983 929,00 euros** pour la section de fonctionnement,
- **5 898 032,00 euros** pour la section d'investissement.

L'exercice 2025 n'étant pas encore achevé comptablement, les résultats ne sont pas définitivement arrêtés et ne le seront qu'à l'adoption du Compte Financier Unique 2025. Par conséquent, les résultats 2025 ne pourront être intégrés dès le Budget Primitif mais le seront à l'occasion du Budget Supplémentaire (BS).

Budget global

Libellé	Budget primitif 2025			Budget primitif 2026		
	Réel	Ordre	Total	Réel	Ordre	Total
Total dépenses de fonctionnement de l'exercice	8 126 906 €	2 220 186 €	10 347 092 €	8 395 160 €	588 769 €	8 983 929 €
Total recettes de fonctionnement de l'exercice	8 763 892 €	1 583 200 €	10 347 092 €	8 913 929 €	70 000 €	8 983 929 €
Total dépenses d'investissement de l'exercice de l'exercice	5 477 752 €	1 722 210 €	7 199 962 €	5 778 032 €	120 000 €	5 898 032 €
Total recettes d'investissement de l'exercice de l'exercice	4 879 776 €	2 320 186 €	7 199 962 €	5 259 263 €	638 769 €	5 898 032 €
BUDGET GLOBAL			17 547 054 €			14 881 961 €

Le budget 2026 est globalement conforme aux orientations budgétaires.

En fonctionnement : comme évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2026, l'augmentation porte pour l'essentiel sur les frais de personnel (mesures règlementaires et mesures salariales internes), sur les autres charges de gestion courantes (nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de moyens avec le Centre Socioculturel) et les charges à caractères générales (Mission d'accompagnement du cabinet URBANIS sur le volet OPAH-RU et hausse du programme de travaux de voirie).

En investissement : le volume de 5,8 M€ inscrit au BP 2026 va permettre le lancement d'importants projets d'équipement dont les financements ont été notifiés (détail à la partie investissement du présent rapport)

Précisions « techniques » :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » contribuent à équilibrer les budgets mais n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écritures comptables :

- elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement,
- elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement,
- elles sont équilibrées (l'ensemble des recettes est égal à l'ensemble des dépenses).

II. La section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à **8 983 929 €**.

1. Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement sont en légère augmentation par rapport aux prévisions budgétaires 2025 (+ 1,7 %) et sont estimées à **8,9 M €**.

Le Budget Primitif 2026 n'intègre pas les résultats de l'exercice 2025. En effet, ceux-ci seront repris au Budget Supplémentaire 2026 pour un montant prévisionnel de **1,6 M € en « résultat de fonctionnement reporté »**, ce qui permettra de dégager le fonds de roulement nécessaire pour financer les projets prévus en investissement.

Chapitres (en €)	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2025/BP 2026	% évolution
Produits des services, du domaine et ventes diverses	360 284,73 €	527 335,00 €	167 050,27 €	46,4 %
Fiscalité, impôts et taxes	5 561 832,00 €	5 606 832,00 €	45 000,00 €	0,8 %
Dotations et participations	2 134 525,00 €	2 092 015,00 €	-42 510,00 €	-2,0 %
Autres produits de gestion courante	676 150,00 €	637 747,00 €	-38 403,00 €	-5,7 %
Autres recettes de fonctionnement	31 100,00 €	50 000,00 €	18 900,00 €	60,8 %
TOTAL DES RECETTES REELES	8 763 891,73 €	8 913 929,00 €	150 037,27 €	1,7 %
Opérations d'ordre	61 000,00 €	70 000,00 €	9 000,00 €	14,8 %
Résultat de fonctionnement reporté	1 522 200,27 €	0,00 €	-1 522 200,27 €	-100,0 %
TOTAL RECETTES	10 347 092,00 €	8 983 929,00 €	-1 363 163,00 €	-13,2 %

➤ **Produits des services, du domaine et ventes diverses**

Ce chapitre regroupe les produits des redevances d'occupation du domaine public (concessions funéraires, droits de stationnement et de location sur la voie publique), les ventes de bois, les recettes liées aux abonnements à la ludothèque, les remboursements de la chaufferie bois par le SGAMI etc...

L'estimation des coupes de bois 2026 en nette augmentation par rapport à 2025 est la raison pour laquelle ce chapitre est prévu en augmentation de 46,4 % au BP 2026 (58 800 € réalisés en 2025 pour 167 500 € prévus en 2026).

➤ **Fiscalité, impôts et taxes**

○ **La fiscalité locale**

Le chapitre de la fiscalité locale comprend pour la Ville de Thann, les impôts directs locaux, la taxe communale additionnelle aux droits de mutation, les droits de place et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

1. Les impôts directs locaux

Ils représentent environ un tiers des recettes encaissées par la commune.

Après une revalorisation des bases par l'Etat de +7,1 % en 2023, 3,9 % en 2024 et 1,7 % en 2025, le **montant défini pour 2026 est de + 0,8 %**.

Rappel des taux appliqués, des produits perçus, ainsi que la prévision pour 2026 :

Nature de la taxe	Taux	CA 2023		CA 2024		CFU 2025		BP 2026 (prévisionnel)	
		Base	Produits perçus	Base	Produits perçus	Base	Produits perçus	Base	Produits attendus
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	12,41%	685 758,00	85 102,57	619 400,00	72 475,00	485 100,00	60 200,91	488 980,80	60 682,52
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27,00%	9 669 316,00	2 610 715,32	10 060 000,00	2 719 181,00	10 258 000,00	2 769 660,00	10 340 064,00	2 791 817,28
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	84,58%	46 319,00	39 176,61	48 200,00	40 773,00	48 800,00	41 275,04	49 190,40	41 605,24
TOTAL			2 734 995 €		2 832 429 €		2 871 136 €		2 894 105 €

2. La taxe additionnelle aux droits de mutation

Le taux de la taxe communale est fixé à 1,20 % sur chaque transaction immobilière qui s'opère sur le périmètre communal.

Après une hausse constatée sur la période post-covid, le marché de l'immobilier a enregistré une baisse notable sur l'année 2023 (-32 % entre 2022 et 2023), puis une nouvelle diminution moins forte sur l'année 2024 (-5,6 % entre 2023 et 2024). Ce phénomène était dû à la difficulté d'accès à la propriété engendrée par la hausse des taux d'intérêts bancaires et de la hausse du marché de l'immobilier. L'année 2025 a connu une belle reprise du marché de l'immobilier, ce qui a généré une hausse du produit de 50 % par rapport à 2024.

Il convient de rester prudent pour 2026, ainsi une inscription de **200 000 €** est prévue.

3. Les droits de place

Les droits de place correspondent à une autorisation d'occupation du domaine public, moyennant une redevance fixée par arrêté de la commune lors de foires, marchés ou halles.

La commune organise plusieurs types d'évènements au cours de l'année, les marchés : hebdomadaire, de Printemps et de Noël, ce qui devrait générer des recettes à hauteur de **58 000 € pour l'exercice 2026**.

4. La taxe sur la consommation finale d'électricité

La recette prévue au BP 2026 à hauteur de **140 000 €** correspond au reversement estimé par Territoire d'Énergie Alsace, qui s'est substitué à la commune à compter du 1^{er} janvier 2023.

○ **Fiscalité reversée**

1. Attribution de Compensation (AC)

Le montant 2026 de l'AC sera identique à 2025, **soit 1 470 682 €** (sous réserve qu'aucun transfert de charges ne soit effectué).

2. Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Le montant perçu par la commune au titre de ce fonds, mis en place à la suite de la réforme de la taxe professionnelle en 2010, devrait demeurer stable par rapport aux années précédentes, **soit 646 446 €**.

➤ **Dotations et participations**

Ce chapitre enregistre d'une part les versements reçus par l'entité au titre des dotations de l'État et, d'autre part, les versements reçus de divers tiers, soit en vertu de la réglementation, soit en exécution de contrats ou conventions, soit sur décision unilatérale de la partie versante.

Les montants prévus pour 2026 devraient s'établir à **2 092 015 €**, soit une baisse de -2 % par rapport au BP 2025, en raison d'une diminution d'environ 20 % de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) prévue dans la loi de Finances 2026.

1. Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

L'enveloppe de la DGF devrait être stable en 2026, ainsi, **910 000 €** sont inscrits au Budget Primitif 2026.

L'évolution de la DGF depuis 2020 est la suivante :

	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)			TOTAL
	Dotation forfaitaire	Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	
2020	523 315 €	10 973 €	369 962 €	904 250 €
2021	490 777 €	5 487 €	383 296 €	879 560 €
2022	459 619 €	1 816 €	415 025 €	876 460 €
2023	461 222 €	2 179 €	464 880 €	928 281 €
2024	454 122 €	2 615 €	481 635 €	938 372 €
2025	424 157 €	3 138 €	497 698 €	924 993 €
2026	410 000 €	0 €	500 000 €	910 000 €

2. Fonds de concours

Le pacte fiscal et financier, initié en 2015, met en œuvre un dispositif de soutien aux communes membres. Il a été prolongé par quatre avenants jusqu'au 31 décembre 2026.

Les mécanismes de financement sont les suivants :

- versement aux communes de fonds de concours,
- reconduction de la prise en charge partielle du prélèvement communal au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC),
- prise en charge par la Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC) d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme,
- financement du Très Haut Débit par emprunt pour le compte des communes membres.

L'enveloppe dont dispose la commune de Thann au titre du fonds de concours pour l'exercice 2026 devrait s'élever à **584 000 €** et permettra de financer les dépenses de fonctionnement inhérentes à la collectivité (énergie des bâtiments communaux, entretien et fonctionnement des véhicules, nettoyage des bâtiments et entretien des voiries et des bâtiments).

3. Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Cette dotation a été instaurée en 2011 pour compenser le manque à gagner des collectivités résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

Comme évoqué précédemment, son montant devrait encore diminuer en 2026 (Loi de Finances 2026), **soit une prévision à 220 000 (En 2025, la Ville a perçu 272 043 € et auparavant cette dotation était stable pour un montant de 329 480 €).**

4. Compensation des valeurs locatives

Depuis le 1er janvier 2017, chaque local professionnel entrant dans le champ de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP) dispose d'une nouvelle valeur locative révisée qui est égale au produit de sa surface pondérée par le tarif au m² de la catégorie du local dans son secteur d'évaluation, éventuellement ajustée d'un coefficient de localisation.

Le montant estimé pour 2026 est de **140 000 €**.

➤ **Les autres produits de gestion courante**

Les autres produits de gestion courante comprennent majoritairement les revenus des loyers, les différents remboursements intervenus à la suite de sinistres et la participation des agents pour les tickets restaurant, soit une enveloppe de **637 747 € au total**.

Sur l'année 2025, la Ville a perçu le solde de l'indemnité d'assurance concernant le complexe tennistique d'un montant de 29 551,47 €, ce qui explique la diminution entre 2025 et 2026.

➤ Les autres recettes de fonctionnement

Un montant prévisionnel de 50 000 € est inscrit au BP 2026 au titre des remboursements des salaires des agents en maladie par l'assurance de la Ville, ainsi que la prise en charge, par le Centre de Gestion, d'une partie du salaire

Une enveloppe de **5 000 €** a été prévue en cas de reprises sur provisions à effectuer.

2. Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport au Budget Primitif 2025 et prévues à hauteur de **8,4 M€ au Budget Primitif 2026**.

Chapitres (en €)	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2025/BP 2026	% évolution
Charges à caractère général	3 037 251,00 €	3 191 340,00 €	154 089,00 €	5,1 %
Charges de personnel et frais assimilés	3 849 490,00 €	3 949 200,00 €	99 710,00 €	2,6 %
Charges de gestion courante	1 055 665,00 €	1 087 620,00 €	31 955,00 €	3,0 %
Charges financières	92 000,00 €	87 000,00 €	-5 000,00 €	-5,4 %
Autres charges de fonctionnement	92 500,00 €	80 000,00 €	-12 500,00 €	-13,5 %
Total des charges de fonctionnement	8 126 906,00 €	8 395 160,00 €	268 254,00 €	3,3 %
Opérations d'ordre	550 000,00 €	500 000,00 €	-50 000,00 €	-9,1 %
Virement à la section d'investissement	1 670 186,00 €	88 769,00 €	-1 581 417,00 €	-94,7 %
TOTAL DEPENSES	10 347 092,00 €	8 983 929,00 €	-1 363 163,00 €	-13,2 %

➤ Charges à caractère général

Ce chapitre observe une hausse prévisionnelle de **5,1 %** pour les raisons suivantes :

- l'inscription de la prestation d'ingénierie part variable, du prestataire URBANIS dans le cadre de l'OPAH-RU pour environ 60 000 € (cependant un financement est prévu dans le cadre de la convention signée le 7 mai 2024),
- travaux de voirie plus importants cette année.

➤ Les charges de personnel

Les charges de personnel seront en hausse de 2,6 % pour l'exercice 2026, notamment en raison de :

La gestion des effectifs et de la masse salariale est une composante clé de la stratégie budgétaire.

En effet, en raison de son poids significatif dans le budget global, la rémunération des agents est non seulement une question de gestion financière mais aussi un levier essentiel afin d'optimiser les ressources humaines et valoriser les compétences au sein des équipes en vue de garantir la continuité et la qualité des services publics. Cela nécessite une vision claire de la dynamique des effectifs, qui comprend à la fois les entrées et les sorties, les promotions, les mobilités internes, ainsi que les besoins nouveaux liés aux évolutions des missions et des compétences.

Pour mémoire, le Budget Primitif 2025 prévoyait une enveloppe budgétaire à 3 849 490 €.

Les perspectives d'évolution de la masse salariale en 2026 sont les suivantes :

- cotisation à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) : **poursuite en 2026 de l'augmentation progressive du taux de contribution employeur** à la CNRACL telle que prévue dans le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025, qui passera de 34,65 % à 37,65 % à compter du 1^{er} janvier 2026, **soit + 35 000 €** (40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028),
- recrutement d'un agent à l'urbanisme et au cabinet du Maire pour permettre un tuilage avant le départ à la retraite des agents actuellement en poste, **50 000 €**,
- création d'un poste France Services, **30 000 €**,
- prise en compte en année pleine de la participation employeur à la prévoyance et à la mutuelle, **20 000 €**,
- heures supplémentaires à prendre en charge en raison des élections municipales 2026, **10 000 €**.

➤ Les charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe principalement les subventions versées par la commune aux domaines associatifs, culturels et sportifs du territoire et les indemnités des élus.

Globalement les prévisions sur ce chapitre sont stables. Cependant, la Municipalité a approuvé, lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2025, la nouvelle convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Financement 2026-2029 du Centre Socioculturel du Pays de Thann, fixant une contribution financière à 1 922 339 € sur la période, dont 463 280 € pour 2026 (+18 280 € par rapport au budget prévu en 2025).

➤ Les charges financières

Les frais financiers intègrent les remboursements des intérêts des emprunts (en cours et lors de la mobilisation de la ligne de trésorerie), les écritures de rattachement des intérêts courus non échus (ICNE) et les frais financiers liés au déblocage d'emprunts.

Un emprunt a été contracté en 2025, entraînant mécaniquement une hausse des intérêts, 74 152 € payés en 2025 contre 79 670 € prévus en 2026. Sans nouvel emprunt contracté, le montant des intérêts s'établirait à :

	2026	2027	2028	2029	2030
Intérêts de la dette existante	79 670 € *	71 063 € *	61 686 € *	54 362 € *	49 262 € *

➤ Les autres charges de fonctionnement

Ce chapitre concerne en majorité le prélèvement au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Communales (FPIC) dont l'inscription 2026 est de **70 000 €**.

Il est à noter que 52 374 € sont pris en charge par la CCTC chaque année dans le cadre du pacte fiscal et financier.

III. La section d'investissement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à **5 898 032 €**.

1. Les recettes

Les recettes réelles d'investissement prévues sur l'exercice comptable 2026 s'élèvent à **5,2 M€** et se répartissent ainsi :

Chapitres	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2025/BP 2026	% évolution
Subventions d'équipement	1 318 759,66 €	1 604 446,62 €	285 686,96 €	21,7 %
FCTVA et taxe d'aménagement	360 000,00 €	345 000,00 €	-15 000,00 €	-4,2 %
Emprunts et dettes assimilées	1 567 837,79 €	3 189 816,38 €	1 621 978,59 €	103,5 %
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 633 178,55 €	0,00 €	-1 633 178,55 €	-100,0 %
Produits des cessions	0,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	-
Recettes réelles	4 879 776,00 €	5 259 263,00 €	379 487,00 €	7,8 %
Opérations d'ordre	650 000,00 €	550 000,00 €	-100 000,00 €	-15,4 %
Virement de la section de fonctionnement	1 670 186,00 €	88 769,00 €	-1 581 417,00 €	-94,7 %
TOTAL RECETTE	7 199 962,00 €	5 898 032,00 €	-1 301 930,00 €	-18,1 %

➤ **Les subventions d'équipement reportées et nouvelles**

Pour le budget 2026, 1,2 M€ de recettes nouvelles peuvent être inscrites car elles ont été notifiées sur l'exercice 2025 et les opérations vont débiter cette année :

Opération	Financeurs	Montant (€)
Etude restructuration secteur Blosen	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Thur Doller (programme ACTEE+)	53 800,00
Aire de jeux avenue Schuman	Domial	25 000,00
Terrain multisports	Etat (DETR) - Agence Nationale du Sport - Caisse Allocations Familiales	65 000,00
Collégiale-restauration vitraux	DRAC - Fondation pour la Sauvegarde de la Collégiale - Région - Collectivité Européenne d'Alsace	512 000,00
Végétalisation du cimetière	Agence de l'Eau	193 200,00
3ème tranche école du Bungert	Etat (DETR)	9 000,00
Modernisation des feux	CEA - Amendes de police	85 000,00
Cour d'école du Bungert	Agence de l'Eau - Etat (DETR)	272 000,00
		1 215 000,00

Par ailleurs, il reste à percevoir les subventions notifiées et engagées sur les exercices précédents pour un montant de **389 264 €**.

➤ **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**

Le FCTVA est un prélèvement sur les recettes de l'Etat. Il constitue une aide non négligeable aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Cette dotation est destinée à assurer une compensation, au taux forfaitaire de 16,404 %, calculée sur les dépenses d'investissement éligibles de l'exercice précédent. **Le montant prévisionnel prévu pour 2026 est de 340 000 €,** correspondant aux investissements éligibles réalisés au cours de l'année 2025.

➤ **Taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement est directement liée à l'activité immobilière concernant les autorisations de construction et d'aménagement. Par prudence, une faible recette est prévue, n'ayant pas connaissance à l'avance des dossiers qui seront déposés.

Le montant inscrit pour 2026 est de **5 000 €**.

➤ **Emprunts et dettes assimilées**

Etant donné que les résultats 2025 ne seront repris qu'au Budget supplémentaire, le montant d'emprunt inscrit au Budget primitif 2026 à 3,1M€ ne reflète pas la réalité. En effet, le résultat prévisionnel de l'exercice N-1 devrait s'établir à 1,6 M€. et viendra diminuer d'autant l'emprunt d'équilibre du budget 2026.

➤ L'excédent de fonctionnement capitalisé

Il correspond à l'excédent dégagé lors de l'exercice budgétaire 2025, déduction faite des reports de crédits, et permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Pour 2026, son montant prévisionnel est de **827 583,84 €**, montant qui sera intégré au budget supplémentaire 2026.

2. Les dépenses

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à **5 898 032 €**

- ✓ **5 778 032 €** en dépenses réelles d'investissement, dont :
 - **4 978 532 €** en dépenses d'équipement (reports inclus de 825 505,91 €)
 - **799 500 €** de dépenses financières

- ✓ **120 000 €** en dépenses d'ordre d'investissement.

Chapitres	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution BP 2025/BP 2026	% évolution
Dépenses d'équipement	4 623 751,60 €	4 978 532,00 €	354 780,40 €	7,7 %
Dépenses financières	854 000,00 €	799 500,00 €	-54 500,00 €	-6,4 %
Total des dépenses réelles d'investissement	5 477 751,60 €	5 778 032,00 €	300 280,40 €	5,5 %
Opérations d'ordre	161 000,00 €	120 000,00 €	-41 000,00 €	-25,5 %
Déficit reporté	1 561 210,40 €	0,00 €	-1 561 210,40 €	-100,0 %
TOTAL DEPENSES	7 199 962,00 €	5 898 032,00 €	-1 301 930,00 €	-18,1 %

2.1. Les dépenses d'équipements

Le programme prévisionnel d'investissement a été élaboré à l'aide d'un plan pluriannuel d'investissement, permettant d'obtenir une vision prospective et synthétique des investissements de la Ville de Thann pour les années à venir. **Les principaux projets, inscrits au BP 2026, sont listés ci-dessous dans la colonne « PPI 2026 » :**

En euros	PPI 2025-2030	PPI 2026
Investissements courants	1 840 000,00	340 000,00
Administration générale, dont :	811 700,00	417 500,00
Rénovation du rez-de-chaussée du centre administratif	290 000,00	290 000,00
Renouvellement du parc automobile	210 000,00	45 000,00
Aménagement urbain et habitat, dont :	1 941 300,00	436 000,00
Aménagement secteur Remparts/Volontaires	869 000,00	132 000,00
OPAH-RU	370 000,00	30 000,00
ORI-RHI	48 300,00	22 000,00
Végétalisation du cimetière	470 000,00	170 000,00
Culture et patrimoine, dont :	9 713 800,00	763 600,00
Programme de rénovation de la Collégiale	117 000,00	85 000,00
Restauration des vitraux de la Collégiale	5 312 100,00	583 600,00
Développement économique et rayonnement, dont :	9 282 895,00	838 100,00
Avance trésorerie ZAC Saint-Jacques	3 000 000,00	200 000,00
Réaménagement des places Tonneins et Leclerc	400 000,00	250 000,00
Réseau d'eaux pluviales - avenue Pasteur	214 439,00	96 700,00
Réaménagement circulation – sécurité - mobilité - avenue Pasteur	1 855 000,00	40 000,00
Education-Jeunesse, dont :	1 681 236,00	848 448,00
Construction école élémentaire secteur Blosen	7 917 204,00	250 448,00
Cour d'école Bungert	503 935,00	490 000,00
Sécurité et prévention des risques, dont :	3 360 249,00	936 624,00
Mise en souterrain des réseaux dont basse tension	350 000,00	200 000,00
Sécurisation du centre-ville et secteur Jean Flory	255 080,00	171 800,00
Programme courant de rénovation de la voirie	1 170 000,00	170 000,00
Modernisation et mise en conformité du système d'alerte à la population par sirènes	131 834,00	40 424,00
Sports, dont :	1 624 000,00	297 000,00
Terrain multisports	200 000,00	200 000,00
Travaux rugby	97 000,00	15 000,00
TOTAL	30 255 180,00	4 877 272,00

2.2. Les dépenses financières

Ce chapitre comprend, principalement :

- le remboursement du capital de la dette pour **595 000 €**, qui est en diminution par rapport à 2025 malgré l'emprunt de 1 M€ contracté en 2025,
- l'abondement d'une enveloppe annuelle de **200 000 €** pour la période 2025-2029 concernant la concession de la ZAC Saint-Jacques.

2.3. Opérations d'ordre

Les dépenses d'ordre d'investissement sont les suivantes :

- intégration des frais d'études : écritures consistant à transférer dans un compte d'immobilisation définitif les frais d'études constatés dans les années antérieures pour **50 000 €**,
- amortissement des subventions d'équipement pour **32 000 €**,
- neutralisation des amortissements des subventions d'investissement versées pour **38 000 €**.

2.4. Les autorisations de programme (AP/CP)

- une AP/CP n° 25-01 « OPAH-RU » a été créée par délibération du Conseil Municipal le 29 mars 2025 pour un montant total de **370 000 €** (2025-2029). Les crédits de paiement 2025 n'ayant pas été utilisés, un lissage de ceux-ci sera opéré sur les exercices suivants, comme suit :

Numéro	Libellé du programme	Autorisation de programme en €	Chapitre	Crédits de paiement en €				
				2025	2026	2027	2028	2029
25-01	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de renouvellement Urbain (OPAH-RU)	370 000,00	204	0,00	30 000,00	81 200,00	89 800,00	169 000,00

- Une AP/CP n°26-01 sera créée cette année concernant la restauration des vitraux de la Collégiale Saint Thiebaut dont les travaux s'effectueront par tranche, sur une période prévisionnelle de 5 ans (2026-2030).